
COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le quinze du mois de février, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nouveau bâtiment communal sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Nathalie MALÉ, Christian LAMANE, Elisabeth LAPEYRE Adjoints, Mmes et MM, Maritchu ERRAMOUSPE, Christophe LAYAA-LAULHÉ, Paula SANTOS, Thierry DUCLOS-CAZENAVE Jean-Baptiste MONLAU, Gilles LARQUE, Florence MESPLES DIT PEBOSCQ, Pierre MOUREU et Cédric BARRAQUE Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Gaëlle PINSOLLE

Madame Maritchu ERRAMOUSPE a été élue secrétaire de séance

Vu le Maire pour convocation le 8 février 2021 et affichage des délibérations le 18 février 2021.

La séance est ouverte par Madame Isabelle PÉGUILHÉ, Maire, à 19 h 07.

Convention pour la gestion des usages et l'entretien du sentier présent en bordure du réservoir de l'Ayguelongue

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que l'Institution Adour est propriétaire du réservoir de soutien d'étiage de l'Ayguelongue, assurant la compensation de prélèvements agricoles et visant l'amélioration de la qualité et de la salubrité des milieux aquatiques. Ce réservoir est situé sur les communes de Mazerolles et Momas.

Pour mettre en place les modalités de gestion et d'entretien du sentier et de ses abords sur les parcelles appartenant à l'institution ADOUR, une convention doit être signée par les parties qui s'engagent à les faire respecter sans réserve.

Le conseil autorise madame le maire à signer cette convention et tous les documents afférents à cette affaire.

Location local SIVU entretien voirie et espaces verts

Madame le Maire rappelle que le camion du SIVU est garé toute l'année dans un local appartenant à la commune et que tous les frais afférents à ce local sont payés par la commune de Mazerolles.

Madame le Maire propose de louer ce local.

Le conseil décide la mise à disposition de ce local au SIVU entretien voirie et espaces verts Mazerolles Uzan Louvigny au prix de 50 € / Mois.

Convention pour l'installation d'équipements techniques sur un terrain communal

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande de la société THD64 qui, pour les besoins de ses réseaux et dans la perspective du déploiement de la fibre, doit procéder à l'installation d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunications.

Elle précise que la société THD64 a besoin d'une surface de 20 m² pour accueillir lesdits équipements.

Elle propose la mise à disposition d'un emplacement sur la parcelle section C N° 1287.

Elle souligne que la mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée de vingt-cinq ans, renouvelable par tacite reconduction par période successive de six ans.

Le conseil autorise madame le maire à signer cette convention et tous les documents afférents à cette affaire.

Vente du local paroissial

Après estimation du local paroissial, le conseil décide sa mise en vente au prix de 10 000 €.

Adhésion au service Intercommunal voirie réseaux et Aménagement

Le conseil valide l'adhésion au service voirie réseaux et aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale en prévision des travaux d'aménagement de la rue des écoles, prévus pour 2023.

Convention de partenariat relative au Conseil en Énergie Partagé entre la commune de Mazerolles et le Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

Dans le cadre de la compétence « Maitrise de la Demande d'Énergie » du SDEPA, la collectivité de Mazerolles souhaite confier au Syndicat la mise en place du « Conseil en Énergie Partagé » (CEP). Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Le Conseil valide l'adhésion au service CEP.

Questions diverses :

Mise en sécurité de l'intersection CONDÉRANNE/BARRAQUÉ

Une étude avec le Conseil Départemental va être réalisée.

Entretien fossés chemin de Lasseube et chemin du Yer le long de D 945.

Un programme d'entretien des fossés est en cours de réalisation.

Vu par nous, maire de la commune de Mazerolles, pour être affiché le 20 février 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A MAZEROLLES, le 20 février 2021

Sceau de la mairie

Le Maire

Isabelle PÉGUILHÉ

